

Ardent aux Lindarets



Visorando

Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Que vous soyez amateur de randonnée ou simplement en quête de détente au cœur de la nature, cette balade offre une escapade idéale. Imprégnez-vous de la tranquillité de la forêt, rafraîchissez-vous près de la rivière et rejoignez le village des Lindarets. Une surprise vous attend au village des Lindarets : les célèbres chèvres des Lindarets ! Comme les vacanciers, elles sont venues ici passer un été de flânerie. Les enfants seront ravis de nourrir ces chèvres en liberté pendant que leurs parents profiteront des terrasses ensoleillées du village.



Trace n° 72891827

Durée	1h 30	Difficulté	Facile
Distance	2,99 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	236 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	236 m	Commune	Montriond (74110)
Point haut	1 453 m	Régions	Alpes, Chablais
Point bas	1 217 m		



Description

(D/A) Départ juste après le pont en haut à droite du parking d'Ardent (panneau de sentier). Suivre la direction des Lindarets en prenant à gauche sur le sentier forestier. Quelques mètres plus loin, suivre le sentier qui monte sur la droite.

(1) En montant sur le sentier forestier au bord de la rivière, le sentier bifurque sur la droite. Bien suivre le balisage : flèche jaune sur fond vert. Plus loin, en sortant de la forêt, traverser la piste de ski puis monter en longeant la piste sur la droite.

(2) Le chemin s'engage à nouveau dans la forêt, sur la droite. Bien suivre le balisage : flèche jaune sur fond vert.

(3) En sortant de la forêt, monter la piste en la longeant sur la droite à nouveau. Puis traverser la piste pour s'enfoncer à nouveau dans la forêt.

(4) Traverser la rivière par le petit pont, monter ensuite dans le champs puis continuer dans la forêt pour atteindre le village des Lindarets.

(5) Vous voilà arrivés au parking des Lindarets. Prendre à droite le long de la route pour rejoindre le centre du village.

Retour par le même chemin. **(D/A)**

Points de passages

- D/A Parking d'Ardent, Montriond**
N 46.21317° / E 6.76303° - alt. 1 217 m - km 0
- 1 Bord de la Dranse de Montriond**
N 46.212825° / E 6.765709° - alt. 1 243 m - km 0.22
- 2 Sous la télécabine d'Ardent, au bord de la piste**
N 46.21168° / E 6.76739° - alt. 1 309 m - km 0.54
- 3 Deuxième sortie de forêt**
N 46.212071° / E 6.768278° - alt. 1 339 m - km 0.71
- 4 Pont en bois**
N 46.212411° / E 6.769824° - alt. 1 354 m - km 0.86
- 5 Parking des Lindarets**
N 46.21058° / E 6.77291° - alt. 1 453 m - km 1.49
- D/A Parking d'Ardent, Montriond**
N 46.21317° / E 6.76303° - alt. 1 217 m - km 2.99

Informations pratiques

A proximité

(D/A) Cascade d'Ardent

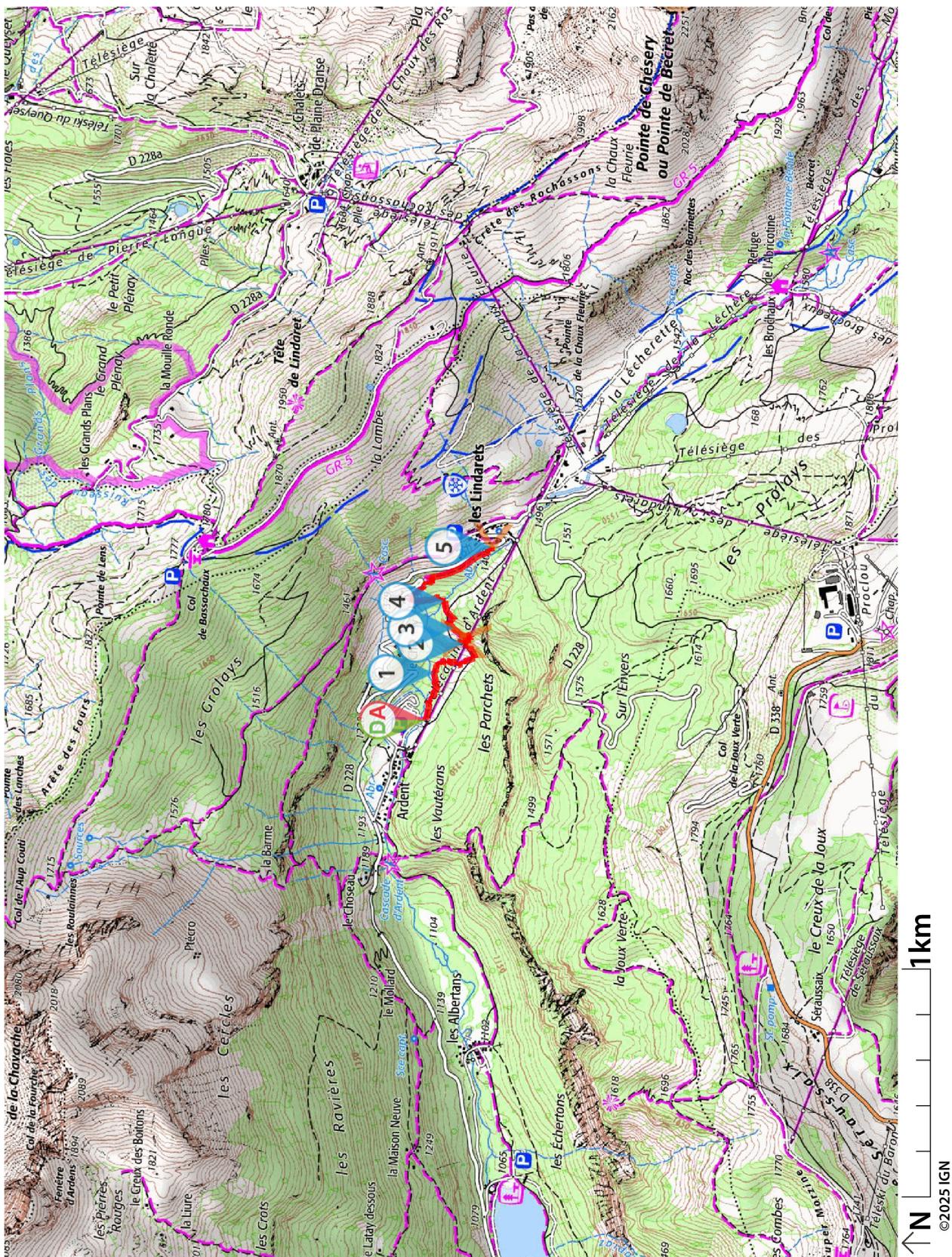
(5) Les Lindarets, village des chèvres

(5) Plateau de la Lécherette

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-72891827/>

En savoir plus : - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



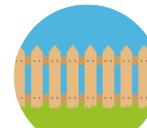
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.